



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 23918

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les conclusions récemment diffusées de l'audit commandé à la Cour des comptes qui établit que les dépenses de fonctionnement, en particulier la masse salariale, des collectivités locales avaient fortement progressé au cours des dernières années. Dans cet audit, il est indiqué qu'au cours de la seconde moitié de la précédente décennie, les effectifs avaient reculé de « 1,4 % par an dans les services de l'État » mais avaient à l'inverse « augmenté de 3,4 % dans les collectivités territoriales et de 1,2 % dans les hôpitaux ». « Les effectifs de la fonction publique territoriale ont crû de 350 000 de 1999 à 2008 », ce que les nombreux transferts de compétence opérés aux départements et régions notamment ne permettent pas seuls d'expliquer. En effet, « hors décentralisation, l'augmentation est d'environ 152 000 postes sur six ans » a reconnu par ailleurs l'observatoire des finances locales qui dépend du ministère de l'intérieur, dans son rapport 2012. C'est dans le secteur communal que se concentrerait l'essentiel de la progression des effectifs, plus particulièrement dans les EPCI. Il souhaite donc connaître son avis à ce sujet, dans le cadre de la poursuite de la décentralisation bientôt discutée au Parlement.

Texte de la réponse

Les travaux statistiques réalisés ces dernières années ont permis d'établir sur des bases objectives et incontestées la part de l'augmentation des effectifs des collectivités qui correspond aux emplois transférés par l'Etat par suite des mesures de décentralisation. Il s'en déduit l'augmentation nette, parfois appelée « hors décentralisation ». Ces travaux ont été publiés pour la première fois par le bulletin d'information statistique (BIS) n° 75 de la direction générale des collectivités locales, en date d'août 2010. Les données actualisées ont été publiées notamment dans les BIS n° 83 d'août 2011 et n° 89 de juillet 2012 ainsi que dans le rapport de l'observatoire des finances locales de juillet 2012. Les résultats ont été repris par le rapport de la Cour des comptes cité par la question ainsi que par le tout récent rapport du conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Ces données montrent que le rythme d'évolution s'est progressivement infléchi : de 1998 à 2010, les effectifs des collectivités locales ont augmenté de 34 000 par an en moyenne (hors transferts d'emplois liés à la décentralisation), mais si cette évolution était de 43 000 par an de 1998 à 2004, elle a été de 25 000 par an de 2004 à 2010. L'augmentation a été de 23 000 emplois durant les dernières années 2009 et 2010, témoignant d'un certain ralentissement. Le secteur communal représente la plus grande part de la progression des effectifs en valeur absolue. La croissance annuelle moyenne des effectifs des communes et établissements communaux est de 0,9 % de 2004 à 2010, tandis que les effectifs des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se sont fortement développés pour la même période (+ 7,6 %). La population couverte par les EPCI à fiscalité propre a cru de 2,2 % par an en moyenne. Fin 2010, hors emplois aidés, les effectifs du secteur communal sont quasi inchangés par rapport à 2009. Les personnels des communes sont en léger recul au bénéfice des EPCI à fiscalité propre. Pour l'année 2011, les premiers éléments issus de l'exploitation des bilans sociaux et publiés dans le BIS n° 93 de janvier 2013, semblent montrer, toutes collectivités réunies, une légère diminution du nombre d'emplois permanents. Les résultats complets seront prochainement publiés dans

le rapport de l'observatoire des finances locales pour 2013. Les évolutions législatives ont facilité les mutualisations de services entre collectivités, les mettant en mesure de maîtriser leurs frais de structure. La rationalisation en cours de la carte intercommunale est aussi de nature à contribuer à l'adaptation des services aux besoins des territoires. Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles comporte, en outre, des mesures tendant à approfondir la coopération entre collectivités et à faciliter la mutualisation de leurs services.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23918

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4080

Réponse publiée au JO le : [20 août 2013](#), page 8900